



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/345
S/19853
2 mai 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 40 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 29 avril 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Depuis le 27 avril 1988, les forces israéliennes assiègent la localité de Chebaa (district d'Hasbaya) et un certain nombre de villages dans la région d'Arkub. Le but de l'opération est d'amener leurs habitants à constituer des comités locaux relevant directement des forces d'occupation et de les obliger à s'enrôler dans l'"armée du Liban-Sud" qui est entraînée et financée par Israël. Le siège a eu pour effet de couper les vivres aux habitants des villages et de les empêcher de circuler librement, de gagner leur vie et même de subsister.

Les forces israéliennes ont fait irruption dans les maisons et ont arrêté de nombreux villageois, dont certains ont été transférés au camp de détention de Khiam.

Le Gouvernement libanais condamne vigoureusement ces pratiques israéliennes qui constituent une nouvelle atteinte flagrante à la souveraineté du Liban et une violation du droit international, des droits de l'homme et de la quatrième Convention de Genève de 1949.

Tout en élevant de vives protestations, le Gouvernement libanais vous demande à vous-même, comme aux membres du Conseil de sécurité, de prendre rapidement les mesures qui s'imposent afin de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à ses pratiques inhumaines et à la coercition qu'il exerce, libère les détenus et cesse de s'ingérer dans les affaires intérieures du Liban.

* A/43/50.

A/43/345

S/19853

Français

Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Rachid FAKHOURY
